

CDEN du 21 mars 2025

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,



Nous sommes réunis aujourd'hui pour porter un avis sur le projet de carte scolaire pour les écoles de la Manche. Dans le document de travail, les services de la DSDEN nous proposent un tableur assez complet avec des critères pour nous permettre de mieux comprendre les arbitrages envisagés. Permettez-nous de revenir sur ces critères :

- Le E/C est un critère éminemment quantitatif : c'est le nombre d'élève par classe. Il est bien précisé que les moyens mis pour les dédoublements et les dispositifs n'y sont pas comptés, et que, par contre, les élèves d'ULIS sont comptabilisés puisqu'inclus dans les classes. C'est une bonne chose car ça n'a pas toujours été le cas !
- L'IPS (Indicateur de Position Sociale) est un critère mathématique qui provient directement de l'INSEE et qui semble relativement objectif.
- Le critère de l'équité géographique : toutes les fermetures et ouvertures ne peuvent se concentrer sur une partie du territoire mais doivent concerner toutes les zones du département. Ce critère nous semble plus subjectif en ce qu'il peut remettre en cause l'équité entre écoles.
- La présence d'ULIS et d'UEE qui témoignent de l'inclusion dans l'école
- La présence de label QPV , TER ou encore l'appartenance à un REP ou un REP+
- Et enfin un dernier critère plus obscur et qui ne concerne que les agglomérations les plus grandes : la non ouverture dans telle école car on ne ferme pas dans telle autre.

Nous en dénombrons donc 6 critères. 6 comme le nombre d'ouvertures prévues, ouvertures insuffisantes, surtout compte-tenu de la petite marge de manœuvre que constitue la dotation académique dans le premier degré (soit 2 ETP à rendre, contre 23 l'an passé).

A la lumière de ces éléments nous souhaitons effectuer plusieurs observations, certaines d'un ordre de politique nationale et d'autres plus départementales.

Tout d'abord, concernant les écoles en REP et REP+, nous constatons que le nombre d'élèves par classe (hors GS, CP et CE1 qui sont dédoublés) est important voire très important. Ne pourrait-on pas faire confiance aux équipes pour qu'elles utilisent ces moyens au mieux pour les élèves, tout en restant proche de ce que souhaite le Président ? Nous remarquons que lorsqu'il s'agit des Ulis ou des Segpa, les limites d'effectifs sont devenues de simples recommandations « à titre indicatif » alors qu'en REP les injonctions présidentielles conduisent à des surcharges d'élèves dans les niveaux qui ne sont pas dédoublés, effet problématique lorsqu'on est en éducation prioritaire.

Nous l'avons déjà évoqué en ce lieu (mais « la pédagogie c'est reprendre pour se faire comprendre » disait Remy Trudel) : il existe dans notre département deux types de labels : TER : Territoire Educatif Rural et QPV : Quartier Politique de la Ville. Nous défendons, depuis votre arrivée, Monsieur le Directeur Académique, que les écoles qui bénéficient de cette étiquette ne soient pas traitées comme les autres écoles. Il nous semble qu'un Groupe de travail avait été évoqué pour travailler ce sujet en juin 2023 sans devenir réalité. Nous vous avons demandé et redemandons que toutes ces écoles aient un traitement différent des autres et aient, au maximum, un E/C égal à la moyenne départementale. Sinon à quoi servent ces labels ? Nous avons déjà fait état d'une comparaison avec le Calvados où ce même type d'école bénéficie des conditions REP avec un dédoublement en GS CP et CE1. Notre requête est donc bien en deçà mais n'a pas eu beaucoup d'écho dans nos instances de dialogue. Nous actons positivement l'annulation des 2 fermetures en TER, fermetures initialement prévues et annulées depuis le premier CSA-SD. Cependant pour les QPV, aucun regard particulier n'existe ! Nous réaborderons plus tard en séance le cas de l'école Samuel Beckett à St Lô qui, au regard des critères qui sont sensés aiguiller les choix de carte scolaire, nous semble particulièrement défavorisée.

Enfin, nous souhaiterions revenir sur la restructuration du réseau des écoles. Nous le disons régulièrement, le Sgen-CFDT est plutôt favorable à la concentration des RPI pour des raisons économiques, écologiques mais aussi pédagogiques voire sécuritaires, mais nous avons beaucoup à redire sur la forme que prend cette restructuration. Les communautés éducatives concernées par des fermetures de sites doivent être mises au courant en premier, elles ont le droit d'être écoutées, rassurées, de faire remonter leurs craintes, leurs doutes, de mieux comprendre ce qui les attend en termes d'organisation et de locaux. Tout cela doit être fait dans la plus grande clarté, tout en ayant conscience que si ce sont bien les élus qui décident de l'organisation du territoire, ce sont les équipes enseignantes qui décident des répartitions et de l'organisation pédagogique.

Les élus du Sgen-CFDT restent persuadés qu'un chemin existe, dans l'Education nationale, pour que l'on puisse, malgré nos désaccords, améliorer le système et les conditions de travail des élèves et des personnels. Cependant, depuis maintenant quelques années et malgré notre attachement au dialogue social, nous nous heurtons à de plus en plus de réticence voire de résistance, le manque de moyens humains devient de plus en plus criant et nous ne pouvons que le dénoncer.